

CONTRAT D'ENGAGEMENT

L'école Pierre-Dupuy s'engage à respecter le droit des élèves à l'apprentissage, à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté.

Lors d'un manquement à une règle du code de vie, la direction se réserve le droit d'appliquer toute autre sanction qui lui apparaît justifiée afin d'assurer le bien-être, la sécurité et l'intégrité de toutes les personnes qui étudient ou travaillent à l'école. Précisons que si un motif jugé raisonnable par la direction de l'école permet de croire qu'un élève a violé une règle qui garantit le bien-être, la sécurité, l'intégrité ou la santé des personnes, la direction se réserve le droit de procéder à une fouille raisonnable de cet élève et de son casier.

À l'école Pierre-Dupuy la délation n'est pas autorisée, puisqu'elle est souvent utilisée dans un souci d'améliorer son sort au détriment de quelqu'un d'autre. Par contre, la dénonciation est recommandée puisqu'elle est utilisée dans un souci de justice sociale, c'est même un devoir.

Les élèves inscrits à l'école s'engagent à prendre connaissance du code de vie de l'école et s'engagent aussi à le respecter.

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Pierre-Dupuy et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

Signature du/des parent(s)